

» Novembre 2019

Indices de la qualité de l'air

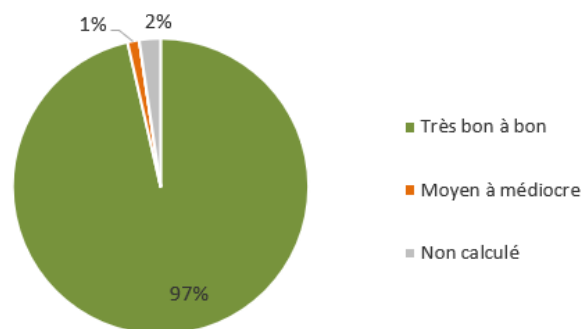
En novembre, la qualité de l'air en Hauts-de-France s'est améliorée par rapport au mois d'octobre passant de 92 % d'indices « très bons à bons » à 97 % en novembre.

Durant ce mois, 1% des indices ont été « moyens à médiocres ». À noter que 2% des indices n'ont pu être calculés, en raison de l'indisponibilité des données de stations (Maubeuge, Saint-Omer, Dunkerque, Saint Quentin).

En comparaison avec 2018 à la même période, la qualité de l'air est meilleure cette année. En novembre 2018, 77% des indices étaient « bons à très bons », 21% des indices étaient « moyens à médiocres » et 1% des indices étaient mauvais à très mauvais.

L'indice ATMO se base sur la mesure continue de 4 polluants (dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, ozone, particules PM10), représentatifs de la pollution quotidienne liée au trafic routier, au chauffage, aux activités économiques, etc.

Indice Atmo - Novembre 2019 - Hauts-de-France



66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum (µg/m ³)*	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	94,6	Grande-Synthe (59) Proximité industrielle	06/11 à 13h	Valeur limite : 350 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	152,4	Beauvais Dr. Lamotte (60) Proximité automobile	19/11 à 18h	Valeur limite : 200 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	86,9	Nogent-sur-Oise (60) Périurbaine**	03/11 à 13h	Objectif à long terme : 120 µg/m ³ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	35,8	Beauvais Dr. Lamotte (60) Proximité automobile	19/11	Valeur limite : 50 µg/m ³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	25	Calais Berthelot (62) Urbaine**	21/11	Recommandation de l'OMS : 25 µg/m ³ en moyenne journalière

*µg/m³ : microgramme (1.10⁻⁶ g) par mètre cube

**fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

Episodes de pollution de l'air

Aucun épisode de pollution n'a été observé durant le mois de novembre.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lorsqu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour-même ou le lendemain.

Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont :

Les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation,
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

Atmo Haut-de-France

Observatoire de l'Air
Bâtiment Douai
199 rue Colbert
59800 Lille
Tél. : 03 59 08 37 30
contact@atmo-hdf.fr

